

ADOPTÉ LE 26 AOÛT 2020-VERSION RÉVISÉE

PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE
(Séance publique)

Le 09 JUILLET 2020

Le Conseil se réunit en séance publique de 17 h 54 à 19 h 58 et de 21 h 27 à 21 h 28 par audioconférence seulement.

Membres présents :

Conseillère Inés de la Roca	élève conseillère élue, représentant les écoles secondaires
Conseiller Benoit Fortin	membre élu pour la partie est de la ville de Toronto
Conseiller Pierre Girouard	membre élu pour les municipalités régionales de Hamilton-Wentworth, Halton et Brant (17 h 00 – 19 h 00)
Conseiller Pierre Lambert	membre élu pour la municipalité de Haldimand-Norfolk, les comtés d'Oxford, Elgin, Lambton et la municipalité de Chatham-Kent
Conseiller Éric Lapointe	membre élu pour les comtés de Bruce, Grey, Simcoe et Dufferin
Conseillère Sylvie A. Landry	membre élue pour les comtés de Haliburton, Northumberland, Peterborough et Durham (présidente du Conseil)
Conseillère Geneviève Oger	membre élue pour la partie ouest de la ville de Toronto (vice-présidente du Conseil)
Conseillère Karine Ricard	membre élue pour la municipalité régionale de York
Conseillère Chloë Robert	membre élue pour la partie centre de la ville de Toronto
Conseiller Yvon Rochefort	membre élu pour la région de Peel

Conseiller Guillaume Teasdale membre élu pour le comté d'Essex

Conseillère Pascale Thibodeau membre élue pour la municipalité régionale de
Waterloo et les comtés de Wellington,
Middlesex, Perth et Huron

Membre absent :

Conseillère Karelle Sikapi élève conseillère élue, représentant les écoles
secondaires

Membres de l'administration présents :

Martin Bertrand, directeur de l'éducation
Roland Desloges, surintendant de l'éducation par intérim
Sébastien Fontaine, surintendance de l'éducation
Miguel Ladouceur, directeur du SIEP
Sylvie Longo, surintendance exécutive de l'éducation
Hugues Kamga Wambo, surintendance de l'éducation
Jason Rodrigue, surintendance des affaires
Marie-Josée Smith, directrice du secteur des ressources humaines
Julie Vanghelder, directrice secteur des communications et du marketing
Tricia Verreault, surintendance de l'éducation
Corine Céline, secrétaire de séances

1. AFFAIRES COURANTES :

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conseiller Fortin, appuyé par Conseiller Lapointe, propose :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

La motion est adoptée.

1.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Il n'y a aucune déclaration de conflit d'intérêts.

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JUIN 2020.

Conseiller Rochefort, appuyé par Conseiller Lambert propose :

QUE le procès-verbal de la séance à huis clos du 26 juin 2020 soit approuvé.

La motion est adoptée.

2. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020-2021

Lors de la présentation du budget 2020-2021, le surintendant des affaires M Rodrigue fait un survol des divers éléments de la documentation tout en mettant en évidence les obligations du ministère afin de présenter un budget équilibré.

Il met l'emphasis sur les dépenses ponctuelles à prévoir pour l'année et précise que ce budget a été préparé en tenant compte du plan stratégique du Conseil afin d'améliorer le rendement des élèves tout en assurant un milieu scolaire sécurisant.

Il termine en remerciant toute l'équipe de leur contribution à la préparation de ce budget.

Après une période de questions et de discussions, Conseillère Rochefort, appuyée par Conseiller Fortin, propose :

QUE le rapport sur les « Prévisions budgétaires 2020-2021 » en date du 9 juillet 2020 soit reçu.

Conseiller Fortin, appuyé par Conseiller Rochefort propose :

QUE le Conseil approuve l'utilisation de 2 108 839 \$ de l'excédent de fonctionnement accumulé pour équilibrer le budget 2020-2021.

QUE le Conseil approuve le budget 2020-2021 de 241 337 617 \$ tel que présenté dans les documents en annexe.

QUE le Conseil approuve la mise à jour du plan de redressement financier proposé pour l'élimination du déficit 2020-2021.

QUE le Conseil approuve les changements de dotation pour les écoles et les autres services et secteurs tel que présentés.

QUE le Conseil autorise la direction de l'éducation à procéder à l'embauche du personnel enseignant, du personnel d'aide-enseignante ou aide-

enseignant et du personnel en petite enfance supplémentaire nécessaire selon la hausse des effectifs.

QUE le Conseil autorise la direction de l'éducation à procéder à l'embauche du personnel qui serait nécessaire pour combler des postes financés par des subventions spéciales accordées après l'approbation du budget.

Les motions sont adoptées.

À 19 h 58, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, Conseillère Oger, appuyée par Conseillère Thibodeau, propose :

QUE la séance publique soit suspendue pour retourner en séance à huis clos.

La motion est adoptée.

3. ADOPTION DE LA RÉOLUTION DE LA SÉANCE À HUIS CLOS AU POINT NO 4 EN SÉANCE PUBLIQUE

De retour de la séance huis clos à 21 h 27, Conseillère Oger, appuyée par Conseillère Thibodeau, propose :

QUE la résolution de la séance à huis clos au point No 4 soit versée en séance publique.

La motion est adoptée.

3.1 Mise à jour – Coronavirus

QUE le rapport en date du 9 juillet 2020 intitulé « Mise à jour – Coronavirus : plan de réouverture » soit reçu.

QUE le rapport en date du 9 juillet 2020 intitulé « Mise à jour – Coronavirus : plan de réouverture. » soit reçu.

Point No 4 HC reporté en SPUB**Annexe A****Plan de réouverture des écoles Viamonde**

Introduction	La santé, la sécurité et le bien-être des élèves et du personnel demeurent la priorité du Conseil. Ainsi, le Conseil scolaire Viamonde a élaboré un plan de retour à l'école pour soutenir la sécurité de chaque personne dans ses édifices et favoriser la qualité des apprentissages des élèves. Bien que l'année scolaire 2020-2021 puisse se dérouler selon une configuration inhabituelle à bien des égards, le Conseil continuera de soutenir l'apprentissage, l'épanouissement et le développement des élèves. Le plan présente les exigences opérationnelles envisagées pour le moment auxquelles doivent répondre les écoles et le Conseil en conjonction avec les recommandations des bureaux de Santé publique qui peuvent changer en fonction de l'évolution de la pandémie. Le retour à l'école en septembre est sur une base volontaire, selon le choix du parent. L'école offrira de l'enseignement à distance pour les élèves qui ne se présenteront pas à l'école. Les familles, les élèves et le personnel doivent comprendre que l'environnement scolaire sera bien différent en septembre 2020. L'accès du public aux écoles sera limité aux élèves, au personnel et aux personnes dont l'accès a été autorisé au préalable par la direction. Les élèves, le personnel et les visiteurs seront soumis à un processus de dépistage. Les élèves et leur famille, en plus du personnel, devront surveiller l'apparition de symptômes décrits par la Santé publique et rester à la maison s'ils ne se sentent pas bien. La technologie continuera d'être utilisée pour soutenir l'apprentissage. Principes directeurs des modèles de prestation de l'enseignement et de l'apprentissage <i>Il est important de noter que les principes directeurs et les modèles proposés ici sont des ébauches sujets à des modifications et ajustements selon les directives qui seront reçues de la part du Ministère de l'Éducation et des Bureaux de Santé publique pendant l'été.</i> • Le personnel enseignant continuera à être responsable de tous les élèves de leur groupe classe, que ceux-ci soient à l'école ou en apprentissage virtuel ou dans un modèle mixte. • Le personnel enseignant devra s'assurer que les élèves disposent de matériel et de ressources pour soutenir leurs apprentissages, peu importe le modèle de prestation. • Les élèves faisant partie d'une population vulnérable et ne pouvant pas aller physiquement à l'école en raison d'un problème médical auront un plan d'apprentissage établi par l'école. • Des mesures d'hygiène recommandées par les bureaux de Santé publique seront mises en place. • Des mesures assurant la distanciation physique : - o Les écoles créeront des cohortes selon les ratios enseignant-élèves déterminés par les modèles autorisés par le Ministère de l'Éducation et les bureaux de Santé publique;
---------------------	---

	- o Les écoles reconfigureront leurs classes de manière à maintenir la distanciation physique; - o Les écoles reconfigureront les espaces communs afin d'assurer la distanciation physique entre les groupes d'élèves; - o Les écoles doivent s'assurer que leur horaire de la journée et de la semaine limite les interactions entre les élèves et respecte les directives de santé et sécurité émises par le Conseil et les bureaux de Santé publique; - o L'horaire de la journée devra limiter les engorgements ; - o À l'élémentaire, les cohortes d'élèves doivent être maintenus durant les récréations, les dîners et autres déplacements. Les temps de transition, tels que l'arrivée, les pauses et les dîners, seront échelonnés. Durant les activités à l'extérieur, telle que la récréation, la distanciation physique sera, dans la mesure du possible, maintenue. - o À l'élémentaire, chaque élève aura sa propre trousse d'outils et de matériel de manipulation (p.ex., ciseaux, réglettes, cubes); - o Au secondaire, dans la mesure du possible, les écoles seront organisées afin d'enseigner le programme d'étude tout en respectant les cohortes d'élèves et la distanciation physique. - o La pratique de sports de contact sera reportée. Toutefois, certaines activités sportives pourront quand même avoir lieu avec modifications. Une approche prudente qui met l'accent sur la santé et sécurité sera adoptée.
Présence volontaire à l'école	La reprise de l'école à l'automne 2020-2021 sera volontaire et le choix sera laissé aux parents. Pour les parents qui choisissent de ne pas envoyer leur enfant à l'école, le Conseil est prêt à offrir un enseignement à distance. Une fois que le modèle de prestation de l'enseignement sera confirmé, le Conseil fera passer un sondage à sa communauté afin d'obtenir des informations en ce qui a trait à la fréquentation scolaire, l'utilisation du transport et les besoins en technologie.
Organisation scolaire	Le Conseil a élaboré trois modèles interchangeables : • modèle mixte; • modèle régulier; • modèle virtuel. Le Conseil adoptera un des modèles dépendant des directives données par le ministère de l'Éducation et les derniers conseils des bureaux de Santé publique. Les trois modèles de fonctionnement permettront au Conseil de passer de l'un à l'autre en fonction de la situation en matière de santé publique. Le Conseil a attribué aux élèves, au personnel enseignant, aux aides-enseignants ainsi qu'aux éducatrices et éducateurs de la petite enfance, des regroupements de classe selon la procédure habituelle pendant une année scolaire régulière. Ainsi, les regroupements de classe pourront être maintenus, quel que soit le mode de fonctionnement qui est en place à tout moment de l'année. Dans la mesure du possible, lorsque les écoles ont des classes à effectif plus petit [classe préparation à la vie et les programme de partenariats pour l'éducation avec les établissements communautaires (Allocation PPEEC, anciennement STGC)] pour

l'éducation de l'enfance en difficulté, un horaire à temps plein sera préconisé pour une fréquentation continue à l'école pour les élèves ayant des besoins particuliers qui la fréquentaient à temps plein habituellement. Pour ceux et celles qui la fréquentaient à temps partiel, les directions d'école communiqueront avec les familles pendant le mois d'août pour préparer le plan précis pour leur enfant.

Les élèves de l'enfance en difficulté qui ne seront pas dans une classe à effectif plus petit suivront le modèle de prestation mis en œuvre avec les appuis nécessaires tels que spécifiés dans le plan d'enseignement individualisé.

Services de garde d'enfants et programmes avant et après l'école

Garderies dans les écoles

Avant de pouvoir procéder à la réouverture des services dans une école du Conseil scolaire Viamonde, il est nécessaire que le fournisseur du service de garde :

- Suive les consignes du Ministère de l'éducation « Directives opérationnelles durant l'éclosion de COVID-19 »
www.edu.gov.on.ca/gardedenfants/reouverture-des-services-de-garde-denfants.pdf
- Suive les consignes du bureau de santé de la municipalité où il opère
- Respecte les règles spéciales concernant le Coronavirus :
<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r20261>

Entre autres, les fournisseurs de services de garde sont tenus à respecter les consignes strictes concernant :

- les regroupements
- le nettoyage et désinfection des surfaces
- le dépistage quotidien
- le registre de visiteurs.

Les garderies dans les écoles sont autorisées à opérer par le Ministère de l'éducation. La majorité des garderies des écoles Viamonde seront opérationnelles en juillet. Certains fournisseurs de service, par suite d'une consultation auprès des familles desservies, ouvriront en septembre.

Programmes de garde avant et après l'école

Afin de soutenir les enfants et les familles, il est prévu que les programmes avant et après l'école reprennent en septembre, si les élèves sont à l'école dans un modèle mixte ou régulier.

Le conseil prévoit :

- établir, en collaboration avec les garderies, des protocoles de transition d'élèves
- réduire les effectifs des regroupement selon les exigences du Ministère
- utiliser des espaces communs (p.ex., bibliothèque, vestibule) ou des locaux alternatifs là où il est possible de le faire
- établir des protocoles pour l'accueil et le départ des élèves

	Le Conseil travaille de concert avec les fournisseurs des services de garde et les municipalités pour veiller à ce que les programmes soient livrés en respectant toutes le normes de santé et sécurité mandatés par le Ministère.																														
Modèle mixte	Le modèle mixte prévoit de l'enseignement chaque jour soit en présentiel et en virtuel : <table><tr><th colspan="5">Semaine 1</th><th colspan="5">Semaine 2</th></tr><tr><th>Lundi</th><th>Mardi</th><th>Mercredi</th><th>Jeudi</th><th>Vendredi</th><th>Lundi</th><th>Mardi</th><th>Mercredi</th><th>Jeudi</th><th>Vendredi</th></tr><tr><td>Cohorte A</td><td>Cohorte A</td><td>Cohorte A</td><td>Cohorte B</td><td>Cohorte B</td><td>Cohorte A</td><td>Cohorte A</td><td>Cohorte B</td><td>Cohorte B</td><td>Cohorte B</td></tr></table> - Semaine 1 : - Cohorte A : présentiel 3 jours (lundi, mardi, mercredi) - Cohorte B : présentiel 2 jours (jeudi, vendredi); - Semaine 2 : - Cohorte A : présentiel 2 jours (lundi, mardi) - Cohorte B : présentiel 3 jours (mercredi, jeudi, vendredi)	Semaine 1					Semaine 2					Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Cohorte A	Cohorte A	Cohorte A	Cohorte B	Cohorte B	Cohorte A	Cohorte A	Cohorte B	Cohorte B	Cohorte B
	Semaine 1					Semaine 2																									
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi																					
	Cohorte A	Cohorte A	Cohorte A	Cohorte B	Cohorte B	Cohorte A	Cohorte A	Cohorte B	Cohorte B	Cohorte B																					
	École élémentaire Maternelle et au jardin d'enfants: - L'accent sera mis sur l'enseignement et l'apprentissage en littératie et mathématiques tout en y intégrant des apprentissages dans les domaines de <i>résolution de problèmes et innovation, autorégulation et bien-être</i>, ainsi qu'en <i>appartenance et contribution</i>. - Une cohorte reçoit de l'enseignement en mode présentiel et l'autre cohorte reçoit de l'enseignement en flux direct (virtuel) à un moment précis de la journée. De plus, des petits regroupements de 3 à 4 élèves recevront de l'appui à raison de 20 minutes par jour pour travailler la communication orale (COPE).																														
École élémentaire 1^{er} à la 6^e année - L'accent sera mis sur l'enseignement et l'apprentissage du français et des mathématiques tout en y intégrant les sciences et technologie, les études sociales, l'anglais, l'éducation artistique et l'éducation physique et santé lors des journées en présentiel. Les activités d'apprentissage à la maison peuvent aussi aborder toutes les matières. - Une cohorte reçoit de l'enseignement en mode présentiel et l'autre en mode virtuel à des moments précis de la journée. De plus, des petits regroupements d'élèves seront formés pour donner de l'appui; - en matinée : 30 minutes au cycle primaire et 45-60 minutes au cycle moyen d'enseignement et d'activités d'apprentissage en flux direct et en présentiel (bloc de littératie); 30 minutes au cycle primaire et 45-60 minutes au cycle moyen d'activités d'apprentissage à la maison (le personnel enseignant est disponible pour répondre à des questions par clavardage, travail en équipe collaborative entre élèves, travail autonome). - en après-midi :																															

	30 minutes au cycle primaire et 45-60 minutes au cycle moyen d'enseignement et d'activités d'apprentissage en flux direct et en présentiel (bloc de numératie); 30 minutes au cycle primaire et 45-60 minutes au cycle moyen d'activités d'apprentissage à la maison (le personnel enseignant est disponible pour répondre à des questions par clavardage, travail en équipe collaborative entre élèves, travail autonome).
	École secondaire 7^e à la 8^e année - Toutes les matières au programme doivent être enseignées. - Simultanément, une cohorte reçoit de l'enseignement en mode présentiel et l'autre en mode virtuel à des moments précis de la journée. - Répartition du temps d'enseignement par cours 20 à 30 minutes de flux en direct sont offertes simultanément à la cohorte à distance pendant la période d'enseignement à la cohorte en présentiel par bloc de 75 minutes; 45 à 55 minutes du bloc de 75 minutes sont réservées à la pratique autonome et à une période de questions et réponses simultanément à distance (par clavardage) et en présentiel; - Les élèves demeurent dans la même salle de classe toute la journée à l'exception du cours d'éducation physique qui devrait être à l'extérieur dans la mesure du possible.
	École secondaire 9^e à la 12^e année - Maintien de l'enseignement de 4 cours par semestre (A-B-C-D) à fréquence de 2 cours de 150 minutes par jour. - À même les 150 minutes, on retrouvera : - Flux direct – 2 blocs de 30 minutes - Asynchrone et appui en petits regroupements pour le reste du temps.
Modèle virtuel	- Le modèle virtuel offre de l'enseignement à 100% des élèves simultanément. - Tous les élèves demeurent à la maison pour recevoir l'enseignement en flux direct par jour selon l'horaire établi dans le modèle mixte.
Modèle régulier	- Le modèle régulier offre de l'enseignement à 100% des élèves simultanément. - Tous les élèves fréquentent l'école pour recevoir l'enseignement (horaire régulier comme avant la pandémie).
Veiller à la réussite scolaire	Mise à niveau : - Les enseignants identifieront les écarts dans l'apprentissage des élèves découlant de l'année scolaire de 2019-2020 et en tiendront compte dans leur planification de l'enseignement pour assurer que les élèves atteignent les attentes d'apprentissage du curriculum en 2020-2021. Soutien aux élèves : - Certains élèves, notamment ceux et celles <u>ayant des besoins particuliers</u> et ou des défis en santé mentale bénéficieront de visite de transition en amont, des périodes de transition supplémentaire et recevront des ressources, afin de les aider à se familiariser avec le modèle de fonctionnement en place et à adopter des routines scolaires. Pour certains élèves, d'autres modalités de présence des élèves en fonctions de leurs besoins seront envisagées.

	• Au besoin, le plan d'enseignement individualisé et le CIPR seront modifiés selon la réalité de l'apprentissage en place en septembre pour appuyer l'élève dans son apprentissage. • En collaboration avec les parents, tuteurs, tutrices, il se peut que certains élèves ayant des besoins particuliers retournent à l'école de façon progressive pour assurer leur sécurité, leur bien-être et leur santé. • Pour assurer la protection des élèves, les aides-enseignants, les éducateurs spécialisés et les enseignantes et enseignants ressources porteront de l'équipement de protection individuelle. • En ce qui a trait aux services externes offerts aux élèves, par exemple, l'ergothérapie, infirmerie, orthophonie, etc., nous respecterons les nouvelles consignes des bureaux de Santé qui nous seront partagés au mois d'août. • Une série d'actions en santé mentale comme des rencontres de consultation et de thérapies virtuelles se poursuivront auprès de certains élèves. Évaluation du rendement : • Les activités d'évaluation et de communication du rendement devraient se dérouler selon la procédure habituelle. Tous les élèves, y compris ceux qui ne prévoient de participer qu'à l'apprentissage à distance, recevront les bulletins scolaires.
Capacités technologiques et préparation technologique	• Le Conseil continuera à fournir un appareil aux familles qui n'auraient pas accès à un outil pédagogique permettant aux élèves de bénéficier de l'apprentissage en mode mixte ou virtuel. • Le Conseil va poursuivre avec l'utilisation de la plateforme Microsoft TEAMS.
Santé et sécurité	Pour assurer une sécurité maximale, les écoles et le Conseil adoptent une approche consistant en des mesures multiples « superposées », afin de limiter le risque de propagation de la COVID-19. Des protocoles visant à assurer la santé et la sécurité des élèves, du personnel et des familles seront mis en place. Ceux-ci sont fondés sur les conseils fournis par les autorités de santé publique, le ministère de la Santé, le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences. Le Conseil prévoit les mesures suivantes : • Modification du registre des visiteurs pour que ces personnes attestent avoir effectué le dépistage avant d'arriver à l'école et pour prendre leurs coordonnées téléphoniques s'il devenait nécessaire de communiquer avec eux. • Adoption de comportements qui limitent la propagation, notamment en ce qui concerne l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire, ainsi que l'utilisation d'équipement de protection individuelle (EPI) dans les cas recommandés. • Maintien de la salubrité des lieux, notamment en : -les nettoyant et les désinfectant régulièrement, ainsi que toutes autres surfaces souvent touchées; -assurant plusieurs stations pour laver ou désinfecter les mains; -mettant en place des cohortes; -en limitant l'utilisation d'objets communs dans la mesure du possible ; -en limitant l'utilisation de matériel et d'équipement à une seule cohorte à la fois et les nettoyer et désinfecter entre chaque utilisation; -en planifiant les récréations en petits groupes; -en fournissant des directives claires pour les repas; -en organisant les cours d'éducation physique et santé à l'extérieur dans la mesure du possible et en limitant l'utilisation d'objets et d'équipements communs à moins de les nettoyer après chaque utilisation; -en fournissant un protocole pour le prêt de ressources et l'utilisation de la bibliothèque; -en respectant les consignes en matière de distances physiques, en salle de classe, dans les zones communes et pendant les périodes de transition; -en limitant les parents et les visiteurs à l'intérieur de l'école;

	-en utilisant une signalétique et des repères visuels sur le sol, dans les couloirs, les toilettes et les espaces extérieurs; -en réduisant la quantité d'effets personnels apportés à l'école et en assurant que ceux-ci soient étiquetés et conservés dans l'espace désigné pour l'élève en question; -en reprogrammant et réorganisant les activités de célébration, sportives et parascolaires dans la mesure du possible; Dépistage et auto-évaluation du personnel • Maintien de la salubrité du fonctionnement, notamment en mettant en place des outils d'auto-évaluation, des protocoles de dépistage, de notification et de prise en charge des personnes soupçonnées d'être atteintes de la COVID-19, des cas et ses éclosions.
Affichage	Affiches sur les consignes sanitaires, procédures à respecter à disposer dans les écoles
Guide de retour en classe	Compilation des documents du comité de réouverture pour production : • un guide à l'attention du personnel • un guide à l'attention des parents (qui sera déployé sous format d'une rubrique dédiée sur le site Internet du Conseil)
Communications avec les parents	Le Conseil communiquera le plan de réouverture des écoles aux parents, tuteurs, tutrices dès que possible suite à l'obtention de la rétroaction du Ministère et les informera des protocoles en place ainsi que des consignes à suivre pour assurer la sécurité et le bien-être des élèves et du personnel. Les communications toucheront entre autres, aux éléments suivants : • Horaires de l'école; • Ressources favorisant l'apprentissage et le bien-être à la maison; • Mesures d'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire, ainsi que l'utilisation d'équipement de protection individuelle (EPI); • Mesures pour le maintien de la distance physique; • Consignes relatives au dépistage; • Procédures à suivre pour déposer et venir chercher les enfants à l'école; • Modalités pour les rencontres et réunions parents-enseignants; Le Conseil va aussi sonder les parents, tuteurs et tutrices afin d'évaluer : • le choix d'enseignement en présentiel ou à distance; • les besoins en transport; • les affectations médicales sous-jacentes augmentant les effets indésirables dus aux infections à la COVID-19 (p.ex., états immunodéprimés, troubles cardiaques, maladies respiratoires); • les besoins en matière de technologie et de connectivité. Les familles seront informées de la mise en ligne de la nouvelle rubrique sur le site Internet durant l'été et continueront d'être informées régulièrement sur l'évolution du dispositif tout au long de l'année. Les directions d'école poursuivront leurs communications ciblées aux familles via des courriels ou leurs comptes des réseaux sociaux et continuer de partager les informations accessibles aux élèves sur la plateforme TEAMS.
Site Internet	Site Viamonde : Nouvelle rubrique dès la page d'accueil « retour en classe » mise en ligne au courant de l'été avec des sous-rubriques sur : Communications aux familles / Actualités Emploi du temps Fonctionnement au palier élémentaire Fonctionnement au palier secondaire Transport scolaire Mesures d'hygiène / accès aux écoles

	Dépistage et déclaration de cas de COVID-19 Le coin d'apprentissage (lien vers la rubrique existante) Foire aux questions. La rubrique « Coin d'apprentissage » continuera d'être alimentée avec des ressources (ex : santé mentale et bien-être, ressources aux élèves ayant des besoins particuliers). Plateforme « Franchement Famille » : Production d'articles réguliers sur les initiatives de la communauté, des conseils, des témoignages.
Événements	La traditionnelle participation du Conseil aux célébrations de la communauté franco-ontarienne sera adaptée au mode virtuel en coopération avec l'équipe d'animation culturelle et les comités d'organisation communautaires via les agente et agents de liaison communautaire (p.ex., la journée du drapeau franco-ontarien du 25 septembre). Poursuite de la tenue des réunions du Conseil, des conseils d'école en mode virtuel.
Transport des élèves	Le Conseil continuera d'offrir le service de transport aux élèves fréquentant l'école de sa zone de fréquentation. La capacité des autobus scolaires sera réduite afin de maintenir la distance physique : • Un seul élève sera autorisé par banquette (sauf si les élèves habitent sous le même toit); • Les élèves d'une même cohorte seront demandés de s'asseoir dans la même zone d'autobus; • La possibilité d'octroyer des sièges de courtoisie demeure à déterminer. Les routes d'autobus ont été développées afin de permettre la flexibilité nécessaire pour changer entre le modèle mixte et le modèle régulier rapidement et avec le minimum d'interruption. Les routes ont été développées pour le modèle régulier et les cohortes du modèle mixte définies en fonction des capacités réduites d'autobus. L'autobus suivra la route du modèle régulier tous les jours, peu importe si nous sommes dans le modèle mixte. Dans le modèle mixte, seuls les élèves de la cohorte du jour seront ramassés. Dans les régions où les élèves admissibles utilisent les transports publics comme moyen de transport, le Conseil fournira des lignes directrices relatives à l'utilisation sécuritaire des transports publics.
Collaboration avec les représentants du personnel	Le Conseil travaille en étroite collaboration avec l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO), la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO) et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et ses partenaires dans le cadre de l'élaboration du plan de la réouverture des écoles.
Inscriptions des élèves	Le Conseil maintient son processus d'inscription comme à l'habitude pendant tout l'été via le site https://csviamonde.ca/inscription/jinscris-mon-enfant/ ou par téléphone au 1-877-342-3683. Toutefois, dans certains cas, les élèves et les familles devront attendre avant d'obtenir leur affectation dans une école et dans une classe.

4. LEVÉE DE LA RÉUNION

À 21 h 28, Conseillère Thibodeau, appuyée par Conseiller Fortin, propose :

QUE la réunion soit levée.

La motion est adoptée.

Le directeur de l'éducation

La présidente du Conseil

Martin Bertrand

Sylvie A. Landry